

FEDERATION DE SEINE ET MARNE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE

22, rue des joncs – Aubigny
77650 – MONTEREAU-SUR-LE-JARD



BILAN ANNUEL 2016 DE L'ANIMATION du DOCOB SITE NATURA 2000 FR1100814 « LE PETIT MORIN DE VERDELOT A SAINT-CYR-SUR-MORIN »

Février 2017



ILLUSTRATIONS (COUVERTURE)

Chabot (*Cottus gobio*)

Le Petit Morin

Lamproie de planer (*Lampetra planeri*).

Table des Matières

1	<i>Le DOCOB et le site Natura 2000.....</i>	4
1.1	L'animation	4
1.2	Rappel des enjeux et objectifs du DOCOB	4
1.3	Missions de la structure animatrice	4
2	<i>Information, communication, sensibilisation</i>	5
2.1	Création / mise à jour d'outils de communication, media	5
2.2	Communication / animation auprès des scolaires	5
2.3	Prises de contacts avec des partenaires potentiels	5
2.4	Participation à des manifestations ou réunions sur le territoire.....	5
2.5	Sensibilisation et conseils aux Elus, Riverains et Usagers du site	6
3	<i>Évaluation des incidences des projets.....</i>	6
4	<i>Suivis scientifiques et techniques</i>	7
4.1	Suivi de la reproduction de la lamproie de planer	7
4.2	Suivi des population de Chabot et Lamproie de planer par de pêches électriques .7	7
4.3	Suivi des stations de l'habitat d'intéret communautaire « riviéres des etages planitiaire a montagnard avec vegetation du ranunculion fluitantis et du callitricho-batrachion ».....	7
4.4	Intégration des données opportunistes.....	7
5	<i>Veille a la coherence des politiques publiques et programme d'actions sur le site</i>	8
5.1	Extension du périmétre Site à la vallée du Petit Morin	8
5.2	Participation au comité de pilotage du Plan Régional d'Actions en faveur du Sonneur à ventre jaune.....	8
5.3	Participation au comité de pilotage, rencontre, colloques.....	8
6	<i>Contractualisation et Gestion de l'habitat et des espèces.....</i>	9
6.1	Actualisation de la base de données propriétaires.....	9
6.2	Animation des contrats Natura 2000	9
6.3	Animation des MAEC par la CA 77	9
6.4	Animation de la charte Natura 2000	10
7	<i>Gestion administrative et financiere ; animation de la gouvernance du site</i>	10
7.1	Organisation de la gouvernance du site	10
7.2	Gestion administrative et financière	11
7.3	Compléments ou mise à jour du docob.....	11
8	<i>Synthese</i>	11

PREAMBULE

1 LE DOCOB ET LE SITE NATURA 2000

Le site FR1100814 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » a été désigné au titre de la Directive « Habitats – Faune – Flore » (92/43/CEE du 21 mai 1992), comme **Zone Spéciale de Conservation**.

Le Document d'Objectifs du site a été validé par arrêté préfectoral, le 27 mars 2009, et l'animation du site a débuté le 1^{er} juin 2012.

1.1 L'ANIMATION

La **Communauté de communes « La Brie des Morin »** a été désignée pour porter l'animation du site. Monsieur Rémi LEMOINE, maire de Verdelot assure la présidence du Comité de Pilotage, depuis le 1^{er} septembre 2014, suite à sa nomination à la fonction de vice-président à l'Environnement et à l'assainissement non collectif, lors des élections municipales et communautaires de 2014.

La Communauté de communes « La Brie des Morin » a confié l'animation au groupement Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne. Elle a passé un marché d'animation du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » pour la **période 2015/2018**. Ce groupement assure l'animation depuis 2012.

Le présent bilan s'étend du 1 janvier 2016 au 31 décembre 2016.

En 2016, le temps passé pour animer le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » a été estimé à environ **45 jours**.

1.2 RAPPEL DES ENJEUX ET OBJECTIFS DU DOCOB

La désignation du site Natura 2000 se justifie par la présence de trois espèces d'intérêt communautaire :

- ✓ le Chabot (*Cottus gobio* – Code Natura 2000 : 1163) ;
- ✓ la Lamproie de planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096) ;
- ✓ la Mulette épaisse (*Unio Crassus* - Code Natura 2000 : 1032).

Un habitat d'intérêt communautaire y est également présent :

- ✓ « Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche- batrachion » (Code Natura 2000 : 3260 – Code Corine Biotope : 24.4).

Afin de préserver ces espèces et habitat, la mise en œuvre des actions du DOCOB doit répondre aux objectifs suivants :

- ✓ Objectif 1 : Restauration de la libre circulation des espèces de la Directive,
- ✓ Objectif 2 : Restauration des habitats d'espèces,
- ✓ Objectif 3 : Amélioration de la qualité de l'eau,
- ✓ Objectif 4 : Eduquer, sensibiliser et former les acteurs, usagers et riverains du site.

Pour atteindre ces objectifs, 23 mesures ont été identifiées dans le DOCOB (Mesures Agro-Environnementales et Climatiques, Contrats Natura 2000 et Autres Contrats), auxquelles s'ajoute la Charte Natura 2000.

1.3 MISSIONS DE LA STRUCTURE ANIMATRICE

Les missions de la structure animatrice du DOCOB s'articulent autour des volets suivants :

1. Information, communication et sensibilisation,
2. Suivi des Evaluations des Incidences Natura 2000,
3. Suivis scientifiques,
4. Veille à la cohérence des politiques publiques,
5. Contractualisation et gestion des habitats et des espèces,
6. Gestion administrative, financière et animation de la gouvernance du site.

2 INFORMATION, COMMUNICATION, SENSIBILISATION

2.1 CRÉATION / MISE À JOUR D'OUTILS DE COMMUNICATION, MEDIA

2.1.a Site internet et supports de communication

La page dédiée au site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » et supports de communication a été actualisée tout au long de l'année 2016.

2.1.b Exposition itinérante et animation sur le territoire

Le prêt de cette exposition est géré par la Communauté de communes de la Brie des Morin.

Elle est mise gratuitement à disposition des collectivités et des structures associatives qui souhaiteraient s'en servir lors d'événements culturels ou de manifestations.

En 2016, l'exposition itinérante a été empruntée :

- ✓ par l'animatrice Natura 2000 pour la manifestation de la Fête des jardins, le 22 mai 2016
- ✓ par les organisateurs de l'Ultra-Trail de la Brie des Morin, le 30 avril 2016.

2.2 COMMUNICATION / ANIMATION AUPRÈS DES SCOLAIRES

Les 9 écoles élémentaires publiques présentes dans les 9 communes concernées par le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » ont été contactées pour leur faire bénéficier d'une animation pédagogique gratuite.

Cette année deux animations ont eu lieu :

- ✓ Saint-Cyr-sur-Morin, classe de CE2, 26 élèves, le 6 juin 2016 ;
- ✓ Villeneuve sur Bellot, classe de CM1, 27 élèves, le 2 juin 2016.

L'animation se déroule en deux parties : une première phase « théorique » en classe, puis une deuxième phase d'observation lors d'une sortie au bord de la rivière. L'objectif est de présenter les milieux aquatiques en général puis les espèces et les habitats naturels protégés sur le Petit Morin avec des outils pédagogiques adaptés.

2.3 PRISES DE CONTACTS AVEC DES PARTENAIRES POTENTIELS

La FDAAPPMA 77 étant en contact régulier avec les collectivités et la plupart des acteurs du territoire, aucune prise de contact particulière n'a été nécessaire.

2.4 PARTICIPATION À DES MANIFESTATIONS OU RÉUNIONS SUR LE TERRITOIRE

Manifestation : Fête des Jardins, à Saint-Cyr-sur-Morin, le 22 mai 2016.

Thème : La gestion du jardin en bordure du cours d'eau

Public visé : Le grand public et les habitants du territoire du site Natura 2000.

Objet de la manifestation : L'animatrice a tenu un stand. L'objectif de cette animation était de faire connaître le site Natura 2000 à une large échelle grâce à la diffusion de l'événement, effectué par les organisateurs de la Fête des Jardins, et de conseiller sur les pratiques à adopter pour l'entretien d'un jardin en bord de cours d'eau. Des conseils sur la gestion de la ripisylve, sur les espèces exotiques envahissantes, sur la mise en œuvre de boutures de saules et sur la gestion différenciée ont été prodigués.

L'exposition itinérante a été utilisée comme support pour la présentation la démarche Natura 2000 sur le Petit Morin.

2.5 SENSIBILISATION ET CONSEILS AUX ELUS, RIVERAINS ET USAGERS DU SITE

Tout au long de l'année, l'animatrice a répondu aux questions des élus, riverains et usagers du site.

Elle a orienté un riverain pour le retrait d'un arbre tombé vers le SIVOM de la Vallée du Petit Morin.

Elle a conseillé la commune de Bellot sur la conduite à tenir en cas d'observation d'une pollution sur le cours d'eau en janvier 2016.

Elle a rédigé un article pour le bulletin municipal de Saint-Cyr-sur-Morin pour sensibiliser à la gestion des déchets en bord de rivière, en janvier 2016.

Elle a échangé avec l'association Seconde Nature, Association d'éducation à l'environnement et au développement durable (EEDD) pour la promotion de l'écologie scientifique, présente à Bellot.

L'AAPPMA de la Vallée du Petit Morin a été rencontrée en Juin 2016 afin d'établir un premier diagnostic (halieutique et écologique), d'évoquer ses besoins en terme de gestion sur ses parcours et mettre en cohérence les activités de l'AAPPMA avec les actions portées par la Fédération au travers de Natura 2000.

3 ÉVALUATION DES INCIDENCES DES PROJETS

Une veille locale a été effectuée sur le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » afin d'identifier les projets nécessitant une Evaluation des Incidences Natura 2000 et de pouvoir identifier les modifications locales du territoire pour les prendre en compte lors de l'analyse des suivis écologiques.

Plusieurs projets / travaux ont été suivis à proximité et sur le site Natura 2000 dans le cadre de cette veille réglementaire :

- ✓ l'Ultra-Trail de la Brie des Morin
- ✓ La réhabilitation des systèmes d'assainissement collectif des communes de Bellot et Villeneuve-sur-Bellot
- ✓ Projet de Pisciculture (AquaCenterKoi) à Villeneuve Sur Bellot
- ✓ Création d'une base de Canoe-Kayak à Verdelot

Les organisateurs de l'**Ultra-Trail de la Brie des Morin** ont soumis un dossier d'Evaluation des Incidences Natura 2000 pour l'édition 2016. Un avis favorable a été rendu le 18 mars 2016.

Un avis a été rendu sur l'étude de faisabilité de la **réhabilitation des systèmes d'assainissement collectif des communes de Bellot et Villeneuve-sur-Bellot**, réalisée par le cabinet merlin pour le SIVOM de la vallée du Petit Morin, le 10 novembre 2016.

M. Laforge avait un projet de **Pisciculture (AquaCenterKoi) à Villeneuve Sur Bellot**. Un rendez-vous a été organisé sur le terrain, le 11 janvier 2016, afin de conseiller le propriétaire et le bureau d'étude missionné pour réaliser le dossier de régularisation de l'activité. Finalement, M. Laforge a indiqué en février 2016 qu'il abandonnait son projet d'élevage de carpes Koï et amour. La DDT lui a demandé par courrier de reboucher ses bassins non régularisés au titre de la loi sur l'eau ou de les transformer en « eaux closes », pour éviter toute contamination du Petit Morin.

Le 16 juin 2016, la commune de **Bellot** a été informée sur les modalités de l'Evaluation des Incidences Natura 2000 pour son projet **City Stade**.

En juin 2016, l'animatrice a conseillé la communauté de communes porteuse du **projet de construction de la Base de Canoë-Kayak de Verdelot**, sur l'évaluation d'incidences mais l'a aussi informé des contraintes réglementaires en bord de cours d'eau au sens large. Le 8 décembre 2016, l'animatrice a participé à une réunion de cadrage. Elle a informé l'architecte retenu pour l'aménagement du site et la communauté de communes des modalités de réalisation de l'évaluation d'incidences, et les a conseillé sur les mesures d'évitement à prendre en compte dès le début du projet. L'animatrice va suivre le projet tout au long de sa réalisation.

4 SUIVIS SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Trois actions principales ont été réalisées dans le cadre des suivis scientifiques et techniques du site :

- ✓ Campagne de pêches électriques ;
- ✓ Campagne de suivi de la reproduction de la Lamproie de planer (*Lampetra planeri*) ;
- ✓ Suivi des stations de l'habitat d'intérêt communautaire « Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculon fluitantis* et du *Callitricho- batrachion* », identifiées en 2013.

L'ensemble des travaux est détaillé dans le document intitulé « Suivi 2016 de l'habitat et des espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000 FR1100814 « Le Petit Morin de Verdilot à Saint-Cyr-sur-Morin » (Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, 2017).

4.1 SUIVI DE LA REPRODUCTION DE LA LAMPROIE DE PLANER

Objectif : Constater une reproduction effective de la Lamproie de planer sur le site Natura 2000, grâce à l'observation de comportements reproducteurs d'individus adultes.

Espèce concernée : Lamproie de planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096).

Description des actions réalisées : La reproduction des Lamproies de planer est suivie sur 3 stations. Ce suivi a eu lieu entre le 19 avril 2016 et le 17 mai 2016, à raison de deux passages par semaine.

Conclusions principales : La reproduction de la Lamproie de planer n'a pu être avérée en 2016.

4.2 SUIVI DES POPULATION DE CHABOT ET LAMPROIE DE PLANER PAR DE PÊCHES ÉLECTRIQUES

Objectifs : Suivi de l'évolution des espèces piscicoles d'intérêt communautaire sur le site Natura 2000.

Espèces concernées : Chabot (*Cottus gobio* – Code Natura 2000 : 1163) et Lamproie de planer (*Lampetra planeri* – Code Natura 2000 : 1096).

Description des actions réalisées : Le suivi des espèces piscicoles d'intérêt communautaire porte sur 4 stations, chaque station étant prospectée une année sur deux. Cette année les stations situées à Sablonnières et à La Trétoire ont été prospectées par pêche électrique, 28 septembre 2016.

L'analyse des résultats a porté sur l'ensemble du peuplement piscicole (écologie des espèces, effectifs, biomasses...), puis sur les espèces d'intérêt communautaire avec une représentation graphique des effectifs par classes de tailles.

Conclusions principales : Le Chabot trouve, sur le site Natura 2000, des habitats favorables à son développement et à sa reproduction. Bien que la reproduction de la Lamproie de planer n'ait été avérée depuis plusieurs années, de nombreux individus (73) ont pu être capturés à la Trétoire, cette année.

4.3 SUIVI DES STATIONS DE L'HABITAT D'INTERET COMMUNAUTAIRE « RIVIERES DES ETAGES PLANITIAIRE A MONTAGNARD AVEC VEGETATION DU RANUNCULION FLUITANTIS ET DU CALLITRICHO- BATRACHION »

Objectif : Effectuer le suivi des stations d'habitat d'intérêt communautaire « Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculon fluitantis* et du *Callitricho- batrachion* » identifiées en 2013.

Habitat concerné : L'habitat d'intérêt communautaire « Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculon fluitantis* et du *Callitricho- batrachion* ».

Description des actions réalisées : Prospection visuelle des 3 stations identifiées au préalable en 2013 sur le Petit Morin. Les herbiers ne se développant que dans des conditions de fort éclaircissement, les autres tronçons du Petit Morin n'ont pas fait l'objet de prospection. En effet, le Petit Morin est une « rivière galerie », c'est-à-dire entourée d'une ripisylve dense qui filtre une grande partie de la lumière.

Conclusions principales : Les trois stations d'habitat d'intérêt communautaire « Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du *Ranunculon fluitantis* et du *Callitricho- batrachion* » ont été retrouvées sur le site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdilot à Saint-Cyr-sur-Morin ».

4.4 INTÉGRATION DES DONNÉES OPPORTUNISTES

La Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique s'investit régulièrement dans la démarche d'inventaire de la biodiversité du Conseil Départemental de Seine-et-Marne. C'est

pourquoi, il a semblé naturel et intéressant de valoriser les informations recensées lors des inventaires écologiques et les « données opportunistes » récoltées lors de déplacements de terrain, dans l'outil régional de saisie « Cettia-IDF ». L'intégration des résultats des suivis écologiques dans cet outil permet également leur transfert au Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP).

5 VEILLE A LA COHERENCE DES POLITIQUES PUBLIQUES ET PROGRAMME D'ACTIONS SUR LE SITE

5.1 EXTENSION DU PÉRIMÈTRE SITE À LA VALLÉE DU PETIT MORIN

Le Projet d'extension du site Natura 2000 « Le Petit Morin de Verdelot à Saint-Cyr-sur-Morin » aux coteaux de la vallée a pour objectif de préserver la deuxième plus importante population d'Île-de-France d'un amphibien, le Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*). L'espèce est suivie par la Société Nationale de Protection de la Nature depuis 2013. De plus, un papillon, le cuivré des marais, a été découvert dans la vallée, en 2015. Il s'agit de la plus grosse population francilienne connue. Par ailleurs, dix habitats d'intérêts communautaires ont été recensés pour une surface de 1 842 hectares par le Conservatoire Botanique National du Bassin Parisien (CBNBP).

La prestation d'extension du périmètre a été confiée à la Fédération de Seine-et-Marne pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et à la SNPN (Société Nationale de Protection de la Nature). L'animatrice coordonne le projet.

Après analyse des données existantes (cartographie et données bibliographiques), un premier passage sur le terrain a été réalisé pour affiner le périmètre.

Les communes ont été rencontrées en juin 2016 pour leur présenter le projet et prendre connaissance des futurs projets et de l'évolution des documents d'urbanisme à court/moyen termes. Ces éléments ont permis d'affiner le périmètre.

Puis, un nouveau passage sur le terrain et un travail cartographique a eu lieu.

Une réunion d'information des exploitants agricoles a été organisée le 8 novembre 2016.

Une deuxième série de rencontres a débuté, fin 2016, pour présenter un périmètre révisé aux communes et ainsi arrêter définitivement le périmètre.

5.2 PARTICIPATION AU COMITÉ DE PILOTAGE DU PLAN RÉGIONAL D'ACTIONS EN FAVEUR DU SONNEUR À VENTRE JAUNE

La DRIEE est coordinateur des actions franciliennes du Plan Régional d'Actions en faveur du Sonneur à ventre jaune (*Bombina variegata*).

Rôle de l'animateur du site : Participant

Public présent : Acteurs de la préservation de cette espèce menacée en Ile-de-France et services de l'Etat.

Intérêt pour le site : Interactions entre la vie du site Natura 2000, les zones humides à proximité de celui-ci et la protection de l'espèce *Bombina variegata*, classée à la Directive « Habitat-Faune-Flore » et bilan sur les actions de l'extension du site Natura 2000 pour permettre une meilleure préservation de cette espèce.

5.3 PARTICIPATION AU COMITÉ DE PILOTAGE, RENCONTRE, COLLOQUES

Le 24 novembre 2016, l'animatrice a assisté au comité de pilotage du site Natura 2000 « Bois des Réserves, des Usages et de Montgé ». Ce site est situé à proximité du Petit Morin et il accueille la deuxième population de Sonneur à ventre jaune en Ile de France.

Le 16 novembre 2016, l'animatrice a assisté au forum des Gestionnaires « Génie écologique et Trame verte et bleue ». Le Forum des gestionnaires permet aux acteurs de la biodiversité d'échanger leurs expériences, connaissances et savoir-faire autour d'un thème, de dégager les enjeux et d'ouvrir un débat prospectif. Cet événement a porté sur le génie écologique en lien avec la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques. La restauration de la libre circulation des espèces de la Directive « Habitat/Faune/Flore » est l'objectif n°1 du document d'objectif (DOCOB).

6 CONTRACTUALISATION ET GESTION DE L'HABITAT ET DES ESPÈCES

6.1 ACTUALISATION DE LA BASE DE DONNÉES PROPRIÉTAIRES

La base de données propriétaires est mise à jour tout au long de l'année en fonction des contacts pris par l'animatrice.

6.2 ANIMATION DES CONTRATS NATURA 2000

Aucun Contrat Natura 2000 n'a été envisagé, ni signé sur le site en 2016.

La gestion des embâcles étant effectuée de façon satisfaisante par le SIVOM de la vallée du Petit Morin, les potentialités de contractualisation sont très réduites pour les Contrats Natura 2000 ni agricoles, ni forestiers A32311P « Restauration de la ripisylve, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles » et A32311R « Restauration de la ripisylve, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles », et le contrat Natura 2000 forestier F22706 « Chantier d'entretien et de restauration de la ripisylve, de la végétation des berges et enlèvement raisonné des embâcles ».

6.3 ANIMATION DES MAEC PAR LA CA 77

Depuis cette année, l'animation du territoire agricole pour une évolution des pratiques notamment via les MAEC sur le territoire Natura 2000 est assurée uniquement par la Chambre d'Agriculture de Seine-et-Marne.

En effet, elle a déposé un PAEC (Projet Agro-Environnemental et Climatique) sur la vallée du Petit Morin pour une durée de 3 ans (2016-2018) et qui inclus le site Natura 2000. Ainsi, les MAEC seront proposées à l'échelle communale sur l'ensemble du site et plus seulement limitées aux parcelles bordant le cours d'eau.

Pour l'enjeu biodiversité, l'objectif au terme des 3 années du PAEC est d'avoir environ 20% des exploitants engagés dans une mesure d'aménagements parcellaires ou d'entretien d'éléments fixes du paysage.

Aucun engagement n'a été contractualisé en 2016.

Une réunion d'information sur les MAEC a eu lieu, le 3 Mai 2016, à Sablonnières où 12 agriculteurs étaient présents. Une plaquette d'information été distribuée.

Une visite sur le terrain chez un agriculteur à Saint-Cyr-sur-Morin a eu lieu, le 20 Septembre 2016, où 2 agriculteurs étaient présents.

Une réunion technique sur la gestion des mares a été organisée avec la SNPN, le 24 Novembre 2016, à Boitron avec 4 agriculteurs présents.

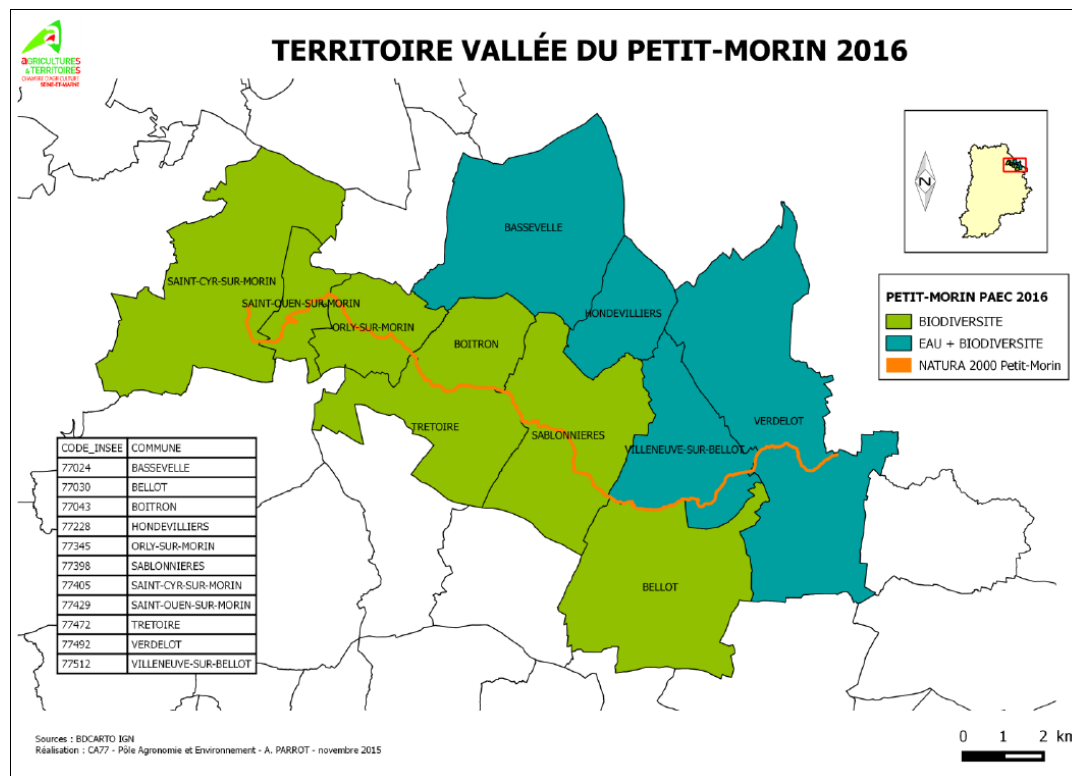


Figure 1 : Territoire PAEC Vallée du Petit Morin porté par la CA77 (Source : CA77)

6.4 ANIMATION DE LA CHARTE NATURA 2000

Le 7 mars 2016, une réunion de présentation a été organisée afin de présenter la démarche Natura 2000 au conseil municipal de la **commune de Bellot**. Il a été présenté les espèces et habitats protégés, les possibilités d'engagement dans une charte Natura 2000 et les modalités des évaluations d'incidences Natura 2000. Un point a été fait sur les parcelles appartenant à la commune (2 parcelles).

Le 16 juin 2016, une rencontre sur le terrain a été effectuée pour parcourir les parcelles afin de constater l'adéquation de leur gestion vis-à-vis de l'engagement en Charte Natura 2000. Le but était de faire des propositions de gestion compatibles avec les usages pratiqués et l'engagement en Charte Natura 2000.

7 GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE ; ANIMATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE

7.1 ORGANISATION DE LA GOUVERNANCE DU SITE

7.1.a Organisation de réunion du comité de pilotage

Le Comité de pilotage du site Natura 2000 s'est tenu le 13 Mai 2016. Une présentation des actions menées a été effectuée suivi d'échanges entre les différents acteurs. Un compte-rendu de réunion a été rédigé.

7.1.b Animation de groupes de travail

En 2016, il n'a pas été nécessaire d'animer de groupes de travail.

7.1.c Réunions ou rencontres avec les services de l'état

Les services de l'Etat ont été tenus informés de l'animation du site tout au long de l'année, grâce à des rencontres ou des échanges réguliers, par téléphone et emails.

7.2 GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIÈRE

Les missions liées à la gestion administrative et financière du site concernent :

- ✓ Le suivi de la constitution de la convention d'animation par la Communauté de communes « La Brie des Morin »,
- ✓ La mise à jour régulière de SUDOCO,
- ✓ Le suivi des activités d'animation (notamment le suivi du temps de travail consacré à chacune d'entre elles),
- ✓ La réalisation du bilan d'animation pour 2016 (rédaction du rapport, facturation...).

7.3 COMPLÉMENTS OU MISE À JOUR DU DOCOB

Aucune mise à jour du DOCOB n'a été effectuée en 2016.

8 SYNTHÈSE

La répartition du temps de travail pour chaque mission assurée dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 est décrite par le diagramme en secteurs suivant :

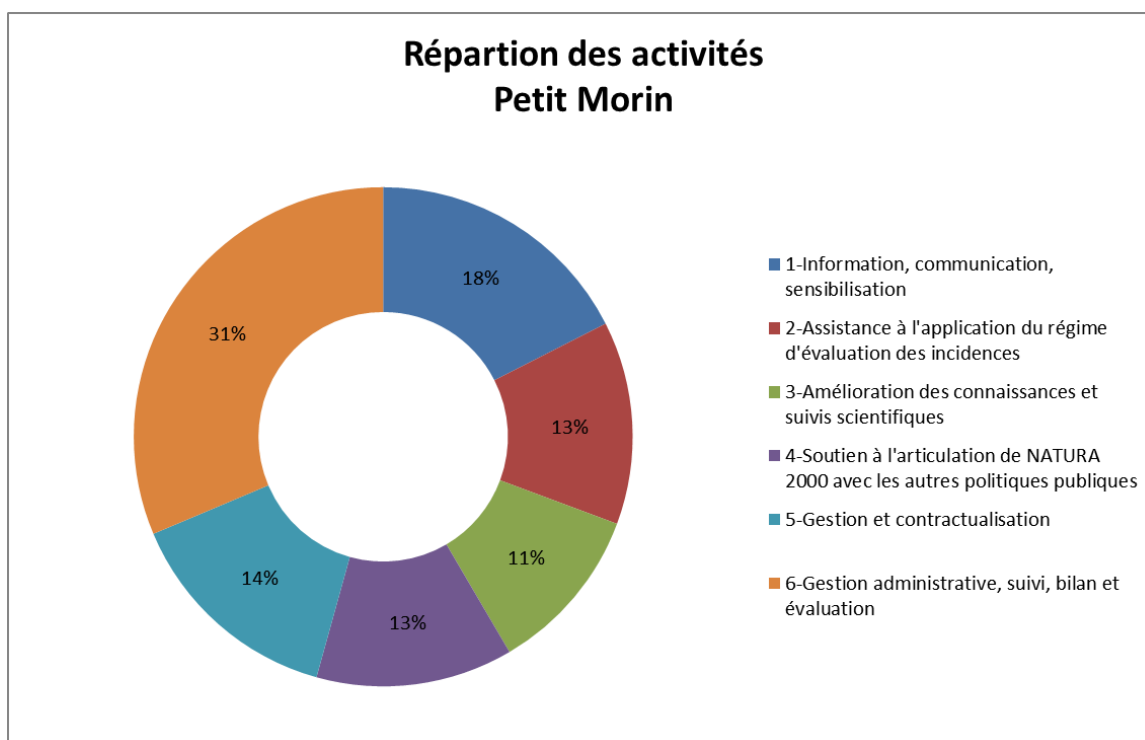


Figure 2 : Répartition des activités l'animation du site Natura 2000 Petit Morin

En 2016, les actions d'animation sont marquées par la coordination du projet d'extension du site Rivière à la Vallée du Petit Morin, la préparation à la signature de la Charte Natura 2000 par la commune de Bellot, le suivis de nombreux projets sur la vallée et d'une communication active sur la nécessité de préserver le patrimoine naturel de cette vallée.